



# CONTRAT d’AFFRETEMENT de NAVIRE pour GROUPE – ANNEE 2022

## TARIF GLOBAL *affrètement, gonflage, location, prestation* *sous réserve de non-augmentation de la TVA*

Entre : la S.A.R.L « **ESPACE MER-LE BRIGANTIN** », située à la Tour Fondue, 1 chemin du bouvet à Giens (83400), RCS Toulon B 378 852 750-Armement: SPR3741,

Bateaux: Odyssée TL 923443, Sarranier TL 856574, Exploreur TL B68300, La Mouette TL 899 299, représentée par Monsieur Gaspard BOLLENGIER, Monsieur Philippe BERNARDI, Madame Marine DESPINOY, Monsieur CAILLET Stephane d’une part ;

et : l’association, le CE, le groupe :

Adresse :

Code postal :

Ville :

représenté par Monsieur, Madame (spécifier sa qualité, président, secrétaire, trésorier...):

Tel mobile : , tel fixe :

Email :

Il a été convenu un affrètement du navire pour l’organisation d’un séjour de plongée et arrêté ce qui suit :

### 1-PERIODE DU

### AU

Pour toute la durée du séjour, sont fixés selon la réservation effectuée par le présent contrat :

NBRE DE PLONGEURS

NBRE DE PLONGÉES par pers :

PRIX DE LA PLONGÉE PAR PERSONNE :

(déterminé selon barème ci-dessous)

PRIX PAR PLONGEUR ET PAR PLONGÉE (BLOC NON INCLUS)	À partir de 10 plongeurs	À partir de 20 plongeurs
<b>SAISON 2022</b> (de MARS À NOVEMBRE) <i>sous réserve de non-augmentation de la TVA</i>	32€	31€

*Ces tarifs s’appliquent à des groupes entièrement équipés, auto-encadrés, avec un niveau de plongée conforme au code du sport et supervisés par leur directeur de plongée.*

Tableau permettant le calcul de l’acompte à verser pour la réservation.

Nombre de plongeurs	Nombre de plongée	Prix/plongée	Total TTC
X	X		
TOTAL			
Montant de l’acompte : 40 % du total, soit :			

### 2-NATURE

Transport maritime de plongeurs sur navire de plongée.

La prestation consiste à assurer la logistique du transport, aller et retour, des plongeurs du groupe, de les mener sur un site de plongée choisi en accord avec le directeur de plongée, en fonction des conditions météo et du niveau des plongeurs. **Espace Mer** s’engage à mettre à disposition le navire, dûment armé en personnel et matériel, en bon état de navigabilité et d’entretien. **Espace Mer** garantit que le navire sera conforme aux règlements de sécurité en vigueur (entre autre oxygénothérapie).

### 3-SUPPLEMENT PLONGÉES ELOIGNÉES ET NUIT /PERS: PLONGÉE

Epaves Grec ou Donator :	5,00€	
Demi-journée à Port-Cros :	5,00€	Plongée de nuit (10 plgrs min.) 10,00€
Journée à Port-Cros :	9,00€	

### 4-LOCATION de MATERIEL (Pour les plongeurs utilisant nos bateaux)

Bloc / Détendeur + manomètre + direct system / Stab / Combinaison / Palmes + masque + tuba + ceinture de plombs

Chaque élément étant considéré comme une unité : (Tarif par plongée)

➤ L'unité (Stab ou Combi ou Detendeur)	4,00€	Ordi	5,00€
➤ Le bloc	4,00€	Lampe	5,00€
➤ L'équipement complet	13,00€	Go Pro	15,00€

### 5-GONFLAGE NITROX

+ 6,00€	par gonflage < 36 %
+ 12,00€	par gonflage < 36 % avec location (bloc et détendeur spécifique M26)
+ 8,00€	par gonflage > 36 %
+14,00€	par gonflage > 36 % avec location (bloc et détendeur spécifique M26)

### 6-BESOINS D'ENCADREMENT

Si le groupe n'est pas auto-encadré selon les normes établies par le code du sport, il faudra informer **ESPACEMER** du nombre de plongeurs à encadrer ainsi que leurs niveaux, deux semaines minimums avant la date du séjour.

#### Tarif de l'encadrement : (Par personne et par plongée)

##### -En exploration

15,00€ dans la zone des 20 m

20,00€ dans la zone des 40m

##### -En technique

20,00€ dans la zone des 20 m

25,00€ dans la zone des 40 m

### 7-DIRECTEUR DE PLONGÉE

En cas d'absence de directeur de plongée, un responsable du groupe devra fournir à **ESPACE MER** une liste des pratiquants avec leurs niveaux leurs expériences et leurs certificats médicaux.

### 8-CONDITIONS

Par le présent contrat, le club et/ou le directeur de plongée s'engage à respecter la législation en vigueur, et notamment le **code du sport** relatif aux règles techniques et de sécurités dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisirs en plongée autonome à l'air. Les enfants sont acceptés à partir de 8 ans.

Les plongeurs devront être en possession **d'une attestation de responsabilité civile** pour la pratique de la plongée subaquatique valable en toutes circonstances, notamment au sein des structures commerciales.

Ils devront par ailleurs présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la plongée, daté de moins de 1 an à la date du séjour et un **justificatif de leur niveau de plongeur** (carte de niveau).

Les bouteilles de plongée devront être impérativement à jour du **timbrage des mines ou TIV**.

### 9-RESERVATION DÉFINITIVE ET MODES DE RÈGLEMENT

Pour que la présente réservation soit définitivement prise en compte, elle doit être accompagnée de deux exemplaires du présent contrat, datés et signés par le représentant sus nommé, accompagnés d'un chèque ou preuve de virement **d'acompte représentant 40 %** du prix global déterminé au paragraphe 1, libellé à l'ordre d'**ESPACE MER**.

**2 semaines avant la date du séjour**, le groupe s'engage à confirmer en retour par courrier ou mail, la « **fiche de confirmation de séjour plongée** » ci jointe, complétée et signée.

*La facturation finale sera établie en fin de séjour en fonction du nombre de plongées réservées et réalisées*

#### NB :

- En cas de désistement d'une partie du groupe, la facture sera établie suivant le nombre de participants et le nombre de plongées déterminé 2 semaine avant la date du séjour.
- Les suppléments (plongée éloignées, location de matériel, encadrement) seront acquittés sur place à la fin de votre séjour.
- Si le bateau reste à quai sur décision d'**ESPACE MER**, pour des mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité et/ou mécaniques, seules ces plongées annulées seront décomptées et remboursées.

**Date et lieu :**

**Signature de votre club**

**Signature d'Espace mer**